

LE CULTE DES RELIQUES.

Dans ce mois où de nombreuses reliques ont été et sont exposées, notamment à la cathédrale et à Notre-Dame, il nous a paru opportun de nous occuper du culte des reliques.

“ Relativement aux restes sacrés des martyrs et des autres saints qui vivent avec Jésus-Christ, dit le Concile de Trente, que les évêques enseignent que les corps ayant été membres vivants du Sauveur et temples du Saint-Esprit, devant être par lui ressuscités pour la vie éternelle et revêtus de gloire, servant à Dieu d'instruments pour répandre sur les hommes des faveurs nombreuses, ils doivent être vénérés par les fidèles. Ainsi ceux-là doivent être condamnés, comme ils l'ont été déjà, et comme ils le sont présentement par l'Eglise, qui affirment qu'aux reliques des saints il n'est dû ni vénération ni honneur ; que les hommages dont les fidèles les entourent ainsi que les monuments sacrés, sont inutiles, et que vainement pour obtenir le secours des saints, on se presse autour des lieux consacrés par leur mémoire. ”

Les reliques insignes sont le corps entier d'un saint, la tête, un bras, une jambe, la partie du corps où un martyr a souffert pourvu qu'elle soit notable, entière et approuvée par les Ordinaires.

L'os du devant de la jambe, ou le *tibia*, n'est pas une relique insigne.

Le fémur (*os femoris*) n'est pas non plus une relique insigne.

Les reliques de Notre-Seigneur Jésus-Christ, sa robe, son suaire, la croix, les épines etc., et les reliques de la sainte Vierge, ses cheveux, sa ceinture, son voile, etc., sont, à cause de la dignité des personnes, réputées insignes.

Les reliques notables sont une partie du corps qui n'est pas un membre, comme une côte, un fragment considérable de la tête, d'un bras.

Les reliques minimales sont de très petites parties du corps d'un saint, comme quelques cheveux, une dent etc., ou des parcelles de reliques insignes ou notables.

On donne aussi le nom de reliques aux vêtements d'un saint, à tous les objets qui ont été à son usage, à ses instruments de pénitence, à ceux de son supplice.

On appelle même relique dans un sens plus large encore, les objets divers qui ont touché au corps d'un saint; son cercueil, son suaire.....

Les annales de l'Eglise et les écrits des saints Pères rapportent un grand nombre de miracles opérés par les reliques des martyrs et des saints confesseurs, et dont il est impossible de révoquer en doute la vérité.

Les premiers fidèles appliquaient aux malades les linges et mou-